



Conseil d'administration Séance du 20 juin 2014

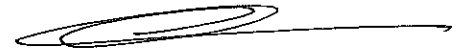
Délibération n°14-2014 Désignation de nouveaux membres au sein du collège des élus de la ville de Cherbourg-Octeville et de la communauté d'agglomération Caen la mer pour le CTP

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 autorisant la création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu la loi n° 83-634 du 13/07/83 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux,
- Vu le décret n° 85-565 du 30/05/85 modifiée relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et à leurs établissements publics notamment ses articles 1 et 2,

En raison des élections municipales et de la désignation de nouveaux élus de la ville de Cherbourg-Octeville et de conseillers communautaires au sein de la communauté d'agglomération de Caen la mer, Il est proposé au Président du Conseil d'administration de nommer les nouveaux membres et leurs suppléants au sein du collège des représentants des collectivités territoriales pour le Comité Technique Paritaire.

M. Jacques Lelandais ou son représentant Mme Marie-Françoise Lebonnois
Titulaire : Mme Emmanuelle Dormoy Suppléant : Mme Jacqueline Baury
Titulaire : Mme Catherine Gentile Suppléant : Mme Dominique Hansen
Titulaire : Mme Isabelle Laforgue-Desguet Suppléant : Mme Sylviane Lepoittevin

Le président et le directeur de l'EPCC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.



Le Président

Marc POTTIER

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 15
Votants : 19

Vote : adopté à l'unanimité

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- La transmission en préfecture le
 - La publication le **26 JUIN 2014**
- Fait à Caen, le



PREFECTURE DU CALVADOS

26 JUIN 2014



COURRIER